

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 AVRIL A 20H30

Le huit avril deux mille seize à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DAUSEND Sandra, Mme MAC DAID Emma.

Procurations :

Mme DONZIER Emmanuelle donne pouvoir à M. Guy PRADES
Mme BASMOREAU Stéphanie donne pouvoir à M. Bruno GIRAULT
Mme DANET Clothilde donne pouvoir à Mme Sandra DAUSEND
M. VEZIEN Nicolas donne pouvoir à Mme Anne JUBAULT-BREGLER
M. LECOEUR Jean- Marie donne pouvoir à M. Patrick MOUCHARD

Absents :

Sandra DAUSEND, est élue secrétaire.

Convocation du 1^{er} avril 2016

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Informations générales et délibérations

Signature des Comptes-rendus des précédents Conseil Municipaux.

Ajout à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité :

Délibération : signature convention contrat aidé association GRACES

Finances

Anne Jubault-Bréglér

Délibération n° 1-08/04/2016 : approbation compte administratif 2015 du service assainissement : à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		94 430,41		43 861,77		138 292,18
Part affectée investissement						
Opérations exercice 2015	16 362,64			15 105,99	1 256,65	
<i>Totaux</i>	11 854,38	94 430,41		58 967,76		137 035,53
Résultat clôture de l'exercice 2015		78 067,77		58 967,76		137 035,53

Délibération n°2-08/04/2016 : approbation du compte de gestion 2015 du service assainissement : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du service assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°3-08/04/2016 : vote de l'affectation du résultat 2015 du service assainissement : à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : 58 967,76 €
 - section d'exploitation : 78 067,77 €

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation :

1* en section d'exploitation à l'article 002 : 78 067,77 €

Délibération n°4-08/04/2016 : vote du budget primitif 2016 du service assainissement : à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2016 :

• Section d'exploitation Dépenses : 97 567,00 € Recettes : 140 598,77 €
 • Section d'investissement Dépenses : 44 631,00 € Recettes : 97 433,76 €

Délibération n°5-08/04/2016 : approbation du compte administratif 2015 du CCAS : à l'unanimité

Suite à la dissolution du CCAS le 12 février 2016 (délibération n°15) c'est aux membres du conseil municipal de voter le compte administratif du budget CCAS.

Le Maire sort de la salle pour le vote

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		17 612,32	2 238,99			
Part affectée investissement	2 238,99					
Opérations exercice 2015	4 463,23		861,81			
<i>Totaux</i>	6 702,22	17 612,32	3 100,80			
Résultat clôture de l'exercice		10 910,10	3 100,80			7 809,30

Délibération n°6-08/04/2016 : approbation du compte de gestion 2015 du budget CCAS : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le receveur municipal pour le budget CCAS n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°7-08/04/2016 : approbation du compte administratif 2015 de la commune : à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		367 605,16	121 799,64			
Part affectée investissement	248 842,04					
Opérations exercice 2015		109 761,26		261 693,58		
<i>Totaux</i>	248 842,04	477 366,42		139 894,04		
Résultat clôture de l'exercice		228 524,38		139 894,04		
Restes à réaliser de 2015			176 190,00	204 175,00		

Délibération n°8-08/04/2016 : approbation du compte de gestion 2015 de la commune : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le receveur municipal pour le budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 9-08/04/2016 : Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2016 : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vu la conjoncture actuelle, de ne pas augmenter les taux. Les bases augmentant, les habitants auront déjà une augmentation de leurs impôts.

- Taxe d'habitation : **12,50 %**
- Taxe foncière bâti : **22,66 %**
- Taxe foncière non bâti : **40,94 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **0 %**

Délibération n° 10-08/04/2016 : vote de l'affectation du résultat 2015 de la commune : à l'unanimité

Suite à la dissolution du CCAS le 12 février 2016 (délibération n°15) l'affectation du résultat du budget CCAS doit se faire sur le budget communal.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2015 du budget CCAS et du budget commune qui présentent les résultats suivants :

- section d'investissement CCAS :	- 3 100,80 €
- section d'investissement Commune :	139 894,04 €
- total section d'investissement des deux budgets réunis :	136 793,24 €

- section de fonctionnement CCAS :	10 910,10 €
- section de fonctionnement Commune :	228 524,37 €
- total section de fonctionnement des deux budgets réunis :	239 434,47 €

Restes à réaliser : + 27 985,00 € (204 175,00-176 190,00)

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

2* en section d'investissement à l'article 1068 :	0,00 €
3* en section de fonctionnement à l'article 002 :	239 434,47 €

Le conseil décide de reporter l'excédent d'investissement :

4* en section d'investissement à l'article 001 :	136 793,24 €
--	--------------

Délibération n° 11-08/04/2016 : vote du budget primitif 2016 de la commune : à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2016 :

- Section de fonctionnement **894 157,47 €**
- Section d'investissement **706 270,71 €**

Délibération n°12-08/04/2016 : vote des tarifs communaux : à l'unanimité

Le conseil ne souhaitant pas augmenter les tarifs en vigueur en 2015 décide de les maintenir en 2016.

Désignation	Tarif
Stationnement voie publique	10 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (+ forfait ménage obligatoire)	150 € + 40 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	300 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	450 €
Caution pour location de la salle polyvalente	900 €
Location de tables polyéthylènes de 2m44	12 €
Location table en bois 3m avec tréteaux	8 €
Location 2 bancs	4 €
Location chaise	1 €
Forfait livraison pour location table, bancs et chaise	20 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €
Concession trentenaire	300 €
Concession cinquantenaire	500 €
Concession centenaire	1 000 €
Vacation funéraire	25 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle y compris urne)	30 €
Taxe de dispersion des cendres	30 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	750 € + réactualisation

En raison des problèmes liés au montage / démontage des tentes et à la disponibilité des élus, il est décidé de ne plus mettre les tentes à la location.

Délibération n°13-08/04/2016 : vote des tarifs du service assainissement : à l'unanimité

Désignation	Tarif
Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien	1 500 €*

<u>Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique</u>	<u>7 000 €* </u>
<u>Taxe part communale tarif de l'eau</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Abonnement part communale</u> • <u>Taxe d'assainissement</u> 	<u>30 € / an</u> <u>1,8250 € HT / m³</u>

Information : Les tarifs de raccordement à l'assainissement sont fixés par le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et actualisé chaque année (chapitre 4 article 16 du règlement d'assainissement).

Délibération n° 14-08/04/2016 : subvention hôpital local Houdan : à l'unanimité

Le CCAS étant dissous il appartiendrait au conseil municipal de reprendre à sa charge les diverses actions menés par le CCAS.

Le Maire propose aux membres du conseil de voter les subventions que le CCAS versait à l'hôpital local de Houdan et au Conseil Départemental pour le fonds d'aide aux jeunes sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser :

- 1 008,00 € pour l'année 2015 à l'hôpital local de Houdan (non versé en 2015) et 1 008,00 € pour l'année 2016,
- 200,00 € pour le fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2016.

Délibération n° 15-08/04/2016 : subvention Fondation du Patrimoine : à l'unanimité

Le Maire informe que la Fondation du Patrimoine qui a contribué à la restauration de l'Eglise Saint-Rémi de Berchères, sollicite le conseil pour une subvention afin de mener leurs actions, et de permettre à la Commune de rester toujours éligible dans des projets publics ou privés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser 150.00 € à la Fondation du Patrimoine.

Délibération n° 16-08/04/2016 : subvention Association Solidarité Défense : à l'unanimité

Le Maire propose dans un souci de solidarité et de citoyenneté de soutenir l'Association Solidarité Défense qui a pour but d'aider les blessés et les familles des militaires.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de verser une subvention de 300,00 € à l'Association Solidarité Défense.

Agglo du Pays de Dreux
Patrick Mouchard

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAPD

Réunion du lundi 21 mars 2016

Vote des taux d'imposition 2016, maintenus aux taux de 2015.

Soit :

Fiscalité ménages :

Taxe d'Habitation (TH) :	10,24 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) :	1,51 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) :	3,06 %

Fiscalité entreprises :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,79 %
---	---------

Vote du taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** 2016,

Maintenu au taux de 2015 soit : 16,90 % pour la zone de l'ex SYROM de la région de Dreux.

*Manifestations – Associations – Médiathèque
Emmanuelle Donzier – Guy Prades*

Informations :

Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai aura lieu à 12 h 00 au monument aux morts avec un dépôt de gerbe, en présence du corps des pompiers du CI (centre d'intervention) de Bû, des enfants des écoles et du conseil municipal.

Pour information, le Président de l'Association des Anciens Combattants et Démobilisés de Berchères sera absent.

Bien sûr, les habitants sont les bienvenus pour cette cérémonie du souvenir.

Fête de la Verdure

Cette nouvelle manifestation aura lieu le dimanche 22 mai avec plusieurs stands au cœur de village.

Cluedo

Le cluedo aura lieu le samedi 28 mai dans le parc de la société la Tourelle

Urbanisme

Bruno Girault – Stéphanie Basmoreau

Information :

Suite aux nouvelles lois, aux décrets d'applications et aux divers ajustements, la modification du PLU est en cours avec une réécriture complète.

Environnement

Jean-Marie Lecoeur – Danièle Ryckboer – Nicolas Vezien

Information :

Un point est fait sur l'entretien des espaces verts sur la commune. La signature d'un contrat pour la rue Neuve suite aux plantations faites lors des travaux de rénovation est envisagée, une étude plus globale sera mise en chantier.

Suite à un problème technique sur la tondeuse du porte-outil, les opérations de tonte et nettoyage sont retardées d'une quinzaine de jours.

Travaux

Pascal Philippot

Délibération n° 17-08/04/2016 : lancement appel d'offres pour la 2^{ème} tranche parc paysager : à l'unanimité

Le conseil municipal décide à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres pour la 2^{ème} tranche des travaux du parc paysager : aménagement d'équipements sportifs de plein air et parcours paysager de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de publier l'appel d'offres et de signer le marché public avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Informations :

Rue de l'Eglise

L'appel d'offres est clos, les dossiers sont en cours d'étude par la commission concernée.

Communication

Sandra Dausend

Information :

Les articles pour les prochaines brèves sont prêts, il reste à faire la mise en page, impression, et distribution, prévue entre le 15 et le 20 avril. Les brèves seront distribuées avec un flyer pour la fête de la verdure.

Information :

Point sur le personnel communal avec l'absence des deux secrétaires de mairie. Le secrétariat est actuellement fermé au public et les élus mettent tout en place pour palier à l'absence de la secrétaire de mairie, la secrétaire urbanisme étant remplacée pour la durée de son absence. Un agent administratif mandaté par le centre de gestion interviendra un jour par semaine afin de traiter certains dossiers.

Délibération n° 18-08/04/2016 : signature d'un contrat aidé pour palier à l'absence de la secrétaire de mairie : à l'unanimité

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter un adjoint administratif en contrat aidé afin de palier à l'absence de la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire pour signer un contrat pour une durée de 1 an à 20 heures hebdomadaires.

Action Sociale
Danièle Ryckęboer

Fête des mères

La fête des mères aura lieu le samedi 28 mai au matin, un arbre sera planté pour les enfants nés depuis la dernière fête de mères 2015.

Divers
Pascal Philippot

Information :

Signature de la convention « Participation citoyenne » avec le Sous-Préfet, le commandant de la gendarmerie de Dreux et le Procureur de la République.

Cette signature fait suite à la réunion publique du 19 mars présidée par le Sous Préfet afin de présenter le projet.

Parmi les nombreux participants un certain nombre de personnes se sont fait connaître pour devenir référents.

Les référents sélectionnés par la préfecture et la gendarmerie seront conviés à une réunion de formation le samedi 23 avril.

Le Monsieur le Sous Préfet attire avec force l'attention des habitants sur les problèmes rencontrés avec le phénomène de radicalisation, et demande à tous d'être très attentifs. Des fascicules sur la radicalisation sont disponibles en mairie et à l'agence postale.

Informatique
Guy Prades

Information :

Point sur le numérique, pas de nouveaux éléments récents.

Syndicats

SIRP :

Le vote du budget a eu lieu le 30 mars dernier avec une participation des communes en baisse substantielle pour 2016.

VAUCOULEURS :

Le budget a été voté pour 2016 et comprend les travaux de l'usine de décarbonatation pour un montant HT de 3.5 M€. Une étude est en cours pour déterminer le meilleur prêt qui permettra de financer ces travaux. Le Président Monsieur Cheix précise que les autres travaux ne sont pas impactés car l'usine sera auto financée par le prix de l'eau.

Présentation du cabinet conseil SAFEGE

Eau du forage très dure et entartrante (35°f). Localisation retenue = St Lubin de la Haye. Technique = décarbonatation catalytique à la soude. Dimensionnement : débit à traiter = 210m³/h, objectif 20°f. Impact sur le prix de l'eau : +0,30€ HT/m³. Le site à St Lubin étant classé, l'impact est fort sur l'architecture du projet et a requis l'intervention d'un architecte pour l'insertion paysagère. Un appel d'offre a été lancé le 29 janvier 2016. 38 dossiers ont été retirés. La date limite de remise des offres : 14 mars 2016. Une seule offre a été déposée : la SAUR.

L'offre de la SAUR, bien que ce soit la seule reçue, est recevable car elle est techniquement conforme, et dans le budget. L'article 59 du Code des Marchés Publics indique qu'un appel d'offre est infructueux si les offres sont inadaptées, irrégulières ou inacceptables. Ce n'est pas le cas de l'offre SAUR.

Fête de la verdure

Le syndicat ainsi que la SAUR sont d'accord pour tenir un stand à l'occasion de la fête de la verdure.

SIEPRO :

Délibération n° 19-08/04/2016 : approbation de l'avenant au règlement du SIEPRO

Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la réunion du 30 mars dernier, le syndicat du SIEPRO a voté des modifications de son règlement. Cet avenant concerne les modalités d'obtention et de versement des subventions sur les enfouissements de réseau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'avenant voté le 30 mars 2016 par le conseil syndical.

BASSE-VESGRE :

Réunion du jeudi 10 mars 2016

Approbation du Compte Administratif 2015

Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par le receveur municipal

Vote des participations des communes 2016 (maintien par rapport à 2015)

Soit pour Berchères : 3 301,84 euros

Vote du Budget Primitif 2016

La séance est levée à 0h15